

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux le mardi 4 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation :  
Le 26 septembre 2022

N°2022\_D35 : Demande de subventions pour la réfection du talus rue du Pont Rodier suite à son effondrement.

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absents :** LECUTIER Jean-Marc

**Absents donnant procuration :**

**Secrétaire de séance :**

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

Suite à l'effondrement d'un talus le 25 avril dernier rue du Pont Rodier à Boissezon la commune a effectué plusieurs démarches afin d'établir un devis des travaux à réaliser.

Vu le devis d'un montant de : 237 500€ HT.

Mme Le Maire propose au conseil municipal **un plan de financement** :

- Subventions de la **Préfecture** à travers la « Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques et géologiques. » pour la somme de **140 000€ HT (58,95%)**

- Subventions du **Département** pour la somme de **50 000€ HT (21,05%)**

- **Autofinancement** (commune) pour la somme de **47 500€ HT (20%)**

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement.

Fait à Boissezon le 4 octobre 2022,

Le Maire,  
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture Le 4 octobre 2022. Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.